Chorus

L'écho des rus, journal de la commune de Chauconin-Neufmontiers







→ Droits des enfants



Biodiversité





Journée des droits de l'enfant









Madame, Monsieur,

Le rôle d'un maire et de son équipe, c'est d'être au plus près des habitants, de les protéger, de leur offrir un cadre de vie, des équipements et des services de qualité.

C'est ce que nous nous efforçons de faire dans notre village par exemple en rejetant les compteurs Linky, en prenant un arrêté anti-pesticides, ou en adoptant très prochainement notre Plan Local d'Urbanisme, associé à un Règlement Local de Publicité.

En témoignent également nos efforts pour limiter les « flux parasites » sur les routes de notre village et améliorer la sécurité, ou le lancement de notre propre étude, dans le cadre du syndicat du Ru de Rutel, pour réduire notre vulnérabilité face au ruissellement et aux inondations.

C'est aussi ce qui nous a amené à rénover entièrement les espaces publics du quartier des Coteaux, réalisé il y a plus de 35 ans, avec un maximum de concertation avec les habitants.

Par ailleurs, la loi dite « NOTRe » de 2015 prévoit le transfert obligatoire, au 1er janvier 2020, des compétences eau potable et assainissement aux intercommunalités. Cela implique notamment la disparition du syndicat du ru du Bourdeau qui nous alimente en eau potable et le transfert de la gestion de l'eau potable et des eaux usées vers la CAPM, avec deux grandes inconnues sur l'évolution du prix de l'eau et le mode de gestion de ces services.

Enfin, que serait la vie de notre village sans nos associations et notre Comité des Fêtes ? Les activités culturelles et sportives, comme les grands rendez-vous festifs qui rythment l'année, existent grâce à l'engagement et à la passion de tous les bénévoles. Des Aînés au Conseil Municipal des Jeunes, ils contribuent à tisser les liens qui font la convivialité, remède à la morosité et à l'individualisme.

Je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année, pleines de joie, de bienveillance et de solidarité.

Milel Salmann

Votre maire,





Sommaire

vie de la commune p 4

Circulation et trafic parasite

Arrêté anti-pesticides

enfance et jeunesse p 12

L'été à l'Espace Jeunesse

▶ Journée internationale des droits de l'enfant

cadre de vie et environnement p 20

▶ Réfection du lotissement des coteaux

Usine de méthanisation

associations et animations p 28

Le Comité Des Fêtes

Devenir bénévole

vie pratique p 32

Action logement

Action sociale

Responsable de la publication : Michel Bachmann Comité de rédaction : Commission communication Conception et réalisation : Aldorande-communication Impression : Passion Graphic - Roissy-en-Brie.
Tirage : 1200 exemplaires - Imprimé sur papier recyclé Satimat-Green (60% recyclé, 40% FSC) Encres végétales





vie de la commune



CAPM

Transfert de la compétence eau et assainissement à la CAPM au 1^{er} janvier 2020

La loi dite « NOTRe » de 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République attribue, à titre obligatoire, les compétences « eau potable » et « assainissement » aux intercommunalités à compter du 1^{er} janvier 2020. Pour notre village, ce transfert concerne à la fois le syndicat du ru du Bourdeau qui nous alimente en eau potable et les budgets eau et assainissement de la commune.

Le syndicat des Eaux du ru du Bourdeau assure le transport de l'eau potable entre l'usine de potabilisation de la ville de Meaux et les communes de Crégylès-Meaux, Chauconin-Neufmontiers et Penchard. Par conséquent, au 1er janvier 2020, le syndicat n'aura plus vocation à exister car il sera vidé de son objet. Sa dissolution peut intervenir soit avec le consentement des communes adhérentes, soit de plein droit en raison du transfert de la compétence à l'intercommunalité.

Un des enjeux est le sort des excédents éventuels sur ces différents budgets. Faut-il les reverser à la CAPM ou les conserver dans les budgets des communes concernées ?

S'agissant du syndicat du ru du Bourdeau, les comptes font apparaitre un excédent global de plus de 203 000€. Pour les budgets de la commune eau et assainissement, l'excédent est de l'ordre de 81 000€.

Ces sommes résultent de la surtaxe perçue sur les factures d'eau par le syndicat et la commune, donc payées par tous les abonnés au service de l'eau. Nous considérons que ces excédents doivent revenir aux communes concernées et à leurs habitants et non pas reversées dans un « pot commun » de la CAPM.

C'est pourquoi nous nous sommes mis d'accord avec les communes de Crégy lès Meaux et de Penchard pour dissoudre le syndicat à compter du 30 novembre 2019 et répartir les excédents entre les 3 communes au prorata du nombre d'abonnés au service de l'eau. Ainsi, la commune de Penchard pourrait récupérer environ 35 500€, Crégy 117 600€ et Chauconin-Neufmontiers 78 800€.

De la même façon, notre commune pourrait récupérer environ 81 000€ d'excédents de ses budgets eau et assainissement sur son budget général.

Cette position ne remet pas en cause la capacité de la CAPM à gérer tous ces services à compter du 1^{er} janvier 2020. Celle-ci disposera en effet des mêmes recettes qu'avant cette date. Nous lui laissons, pour ce qui nous concerne, des réseaux et équipements en excellent état, avec notamment une station d'épuration qui a moins de 10 ans et qui

est parfaitement efficiente.

Deux questions, essentielles, restent en suspens. D'abord, quel mode de gestion pour ces services à moyen terme : gestion publique sous la forme d'une régie intercommunale, comme l'est aujourd'hui la ville de Meaux, ou recours à la délégation de service public au bénéfice des grands groupes tels Veolia, SAUR...?

D'autre part, quel prix de l'eau suite à un « lissage » qui peut s'échelonner sur plus de 10 ans ? Deux questions qui aujourd'hui restent malheureusement sans réponses.

Selon nos dernières informations, la préfète refuse de prononcer la dissolution du syndicat du ru du Bourdeau sans que certaines procédures soient accomplies au préalable, ce qui est impossible pour ce qui est notamment du vote du compte administratif 2019.

Ainsi, notre commune ne pourra pas récupérer sa part des excédents comme nous le souhaitions.



Sécurité routière

Le point sur la circulation et le trafic parasite

La circulation sur nos 2 routes départementales reste très préoccupante du fait des flux « parasites » qui dévient de la RN3 notamment.

Nous alertons depuis des années sur les difficultés à l'intersection RD129/RN3 et les flux « parasites » qui dévient de la RN3 vers la RD129 (rue F. Daru) notamment le matin, ou qui empruntent la RD140 (grande rue et rue Pierre Charton). Ces conducteurs, par habitude ou suivant « bêtement » leur application GPS, génèrent d'importantes nuisances : bruit, vibrations, pollution, dégradation de la chaussée, bouchons et insécurité. D'autres communes du secteur sont aussi victimes de ce phénomène.

Une compétence de l'Etat et du Département

Rappelons que la RN3 est gérée par l'Etat (DiRIF: Direction des Routes d'Ile-de-France) et que les routes départementales qui nous concernent, RD129 et RD140, sont du ressort du Département (ARD : Agence Routière Départementale). Les travaux de réfection de la RN3 entre Meaux et Trilbardou, financés par l'Etat

pour 3,3 millions d'euros, ont bien été effectués mais cela ne change rien au trafic. Aucun nouvel aménagement de sécurité n'est réalisé (mur de séparation centrale), et pas de giratoire à l'intersection RD129/RN3. Mais la promesse d'engager la réflexion sur ces aménagements est, pour l'instant, restée lettre morte. Par ailleurs, nous attendons toujours que le Département reconnaisse le caractère accidentogène de l'intersection RD129/ RD140 et propose des aménagements pour limiter le trafic et assurer la sécurité. Nous demandons toujours au minimum le renforcement de la signalisation et la pose de bandes rugueuses, également à l'entrée du village en venant de Penchard où les véhicules arrivent à grande vitesse.

Des aménagements réalisés par la commune

Dans cette attente, la commune a réalisé et financé des aménagements sur la RD129, rue François Daru. Ces aménagements ne

font pas de miracle et la circulation reste extrêmement dense. En effet, le trafic sur les RD 129 et RD 140 ne pourra être réduit de façon significative que par des aménagements, notamment sur la RN3, pour fluidifier le trafic. Pour nos habitants, l'accès à la RN3 ne sera facilité et sécurisé que par la création d'un giratoire ou tout autre dispositif adapté, que nous demandons depuis des années.

Un accident mortel

Le 2 décembre dernier, s'est produit un nouvel accident sur la RN3 à hauteur de notre village. Ce dramatique accident a fait 1 mort et 1 blessé. Il intervient après une série d'autres dans les mêmes circonstances depuis plusieurs années, c'est-à-dire avec un choc frontal, donc particulièrement violent. Ce nouveau drame souligne avec acuité l'urgente nécessité des aménagements de sécurité à réaliser, notamment un mur de séparation centrale sur ce tronçon de la RN3».

Catastrophe naturelle

Inondations et coulées de boue : où en est-on ?

Suite aux inondations catastrophiques de mai/juin 2018, nous vous informions (voir Chorus n°52) du lancement d'une étude de vulnérabilité dont les résultats étaient attendus fin 2019. Or cette étude ne fait que commencer...

Cette étude portée par l'EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin) Seine Grands Lacs en partenariat avec la CAPM qui a désormais la compétence dite GE-MAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) n'en est qu'au début de sa première phase.

Compte-tenu de la lenteur de ce processus, le syndicat du ru de Rutel, présidé par le maire de Chauconin-Neufmontiers, a décidé par délibération du 6 novembre de lancer sa propre étude dont les résultats seront connus plus rapidement avec des préconisations plus locales et mieux ciblées pour éviter une nouvelle catas-

C'est le cabinet CIAE (Centre Ingénie-

rie Aquatique et Ecologique) qui a été missionné. CIAE avait réalisé la dernière étude sur le bassin versant du ru de Rutel en 2012 mais les projets proposés n'avaient pu se concrétiser en raison des contradictions réglementaires et de problèmes de maitrise foncière.

Il s'agit notamment de faire un diagnostic à partir de la documentation existante, de reconstituer l'épisode du 25 mai au 12 juin 2018 et de simuler l'efficacité du projet initial s'il avait été mis en place.

Après une phase de concertation et de communication, tant avec les services de l'Etat que les partenaires financiers et les habitants, un avant-projet sommaire sera validé avec une stratégie globale de prévention et de maitrise des ruissellements, une estimation chiffrée des actions et un planning opérationnel avec les procédures réglementaires adaptées.

Ce dossier reste une préoccupation majeure pour la municipalité.



vie de la commune

Biens publics

Le gouvernement vend les Aéroports de Paris, ne le laissons pas faire!

Pour stopper ce scandale, 4.7 millions de signatures sont nécessaires.

Le gouvernement ne facilite pas la possibilité pour les citoyens d'obtenir le référendum. En effet, le site internet pour voter est particulièrement difficile à utiliser.

Toutes les personnes en âge de voter et inscrites sur les listes électorales peuvent apporter leur soutien au Référendum avant le 12 mars 2020.

Les Aéroports de Paris dont il est question, ce sont les aéroports de Paris-Orly, Paris-Charles-de-Gaulle et Paris-Le Bourget. À eux trois, ces aéroports voient passer plus de 105 millions de voyageurs chaque année. En mars 2019, l'Assemblée nationale en a voté la privatisation.

Or ces aéroports rapportent de l'argent à l'État. L'année dernière ils ont rapporté 173 millions d'euros rien qu'en dividendes. Mais outre l'aberration



économique de vendre une poule aux œufs d'or, cette privatisation pose deux autres problèmes : de souveraineté et écologique.

Après le fiasco de la privatisation des autoroutes, dont le prix des péages a depuis augmenté de 20%, il est nécessaire d'empêcher cette nouvelle vente de notre patrimoine commun.

Le gouvernement brade les bijoux de famille, ne le laissons pas faire.

En avril 2019, 248 parlementaires ont signé pour engager une procédure de Référendum d'Initiative Partagée (RIP). Le seuil des 185 parlementaires validé, le Conseil constitutionnel a autorisé, pour la première fois de notre histoire, la collecte des 4,7 millions de soutiens nécessaires pour organiser un référendum

Comment signer?

Toutes les personnes inscrites sur les listes électorales peuvent apporter leur soutien au référendum. Un site internet dédié est mis en place par le gouvernement afin de récolter les signatures des Référendums d'Initiative Partagée (R.I.P.).

Pour soutenir la proposition de loi visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aérodromes de Paris et empêcher leur privatisation, connectez-vous sur le site du gouvernement : https://www.referendum.interieur.gouv.fr/soutien/etape-1

■ Haute Qualité Environnementale exceptionnelle

Une nouvelle distinction pour notre école Marianne

Mardi 10 septembre, notre école a fait partie des 23 lauréats qui ont été distingués, parmi 140 projets participants, lors d'une soirée organisée par Batiactu (Site d'information des professionnels du BTP) et le groupe SMA (principal assureur des professionnels du bâtiment).

La cérémonie « trophées de la construction » distingue chaque année depuis 18 ans les réalisations emblématiques du secteur de la construction. Projets inédits, innovations, savoir-faire d'exception, tous les types de bâtiments, d'opérations, de technologie, étaient représentés.

Notre groupe scolaire Marianne a été lauréat dans la catégorie Construction – ERP (Etablissement Recevant du Public). Le jury a apprécié « la qualité jusque dans les détails dans cette construction labellisée HQE (Haute Qualité Environnementale) Exceptionnelle ».

C'est le troisième trophée obtenu depuis son inauguration en 2017 par notre



école qui reste une référence dans cette catégorie.

Sur la photo, de gauche à droite : Martin Neyraud, Chloé Panhaleux et Olivier Neyraud, architectes, et Michel Bachmann, maire de Chauconin-Neufmontiers et maitre d'ouvrage.



Environnement

Terzéo, une installation de déchets dangereux à nos portes

Après l'échec du recours gracieux contre l'arrêté préfectoral autorisant TERZEO à exploiter une installation de déchets dangereux (ISDI) à Villenoy, l'Association M.A.R.N.E a décidé de saisir le tribunal administratif de Melun en août dernier.

Un recours contentieux a été déposé le 1er août. L'argumentaire porte sur les failles environnementales de l'installation

La ressource en eau en danger

Le dossier de la société Terzéo, basé sur des données périmées, ne démontre pas la capacité du site à recevoir un tel projet au niveau de la vulnérabilité des ressources en eau. En effet, l'installation est située dans le périmètre de captage d'eau potable des villes de Condé-Sainte-Libiaire et d'Isles-lès-Villenoy. Ces captages alimentent des milliers d'habitants en aval. L'ISDI est potentiellement génératrice de pollution, en particulier par l'usage de produits chimiques non biodégradables et dangereux pour le milieu aquatique et pour la santé humaine. Toute pollution affectant la nappe où sont captées les eaux potables aurait de graves répercussions sur les eaux de consommation et la santé des riverains.

La destruction d'espèces protégées

Depuis plus de dix ans, les 64 hectares en friche du site des anciens bassins de la sucrerie de Villenoy sont devenus un sanctuaire. Plus de 180 espèces d'oiseaux ont été recensées dont 89 sont protégées au niveau national et 13 inscrites sur la liste rouge des espèces menacées en France. La demande de dérogation déposée par Terzéo pour la réalisation de l'ISDI signifierait la destruction définitive de ce lieu de nidification des grèbes, des gravelots et autres bécassines. La Ligue Protectrice des Oiseaux a, par son avis défavorable, signifié l'inconséquence de cette demande.

Le recours porté par M.A.R.N.E demande que la dérogation déposée par



Terzéo soit refusée. Si le projet de la société Terzéo présente quelque intérêt, cette société doit chercher un autre site non vulnérable, tant sur le plan de la biodiversité que sur le plan de la ressource en eau.

Un combat coûteux

15.000€ sont nécessaires cette année afin de pouvoir régler les frais de procédure et anticiper un éventuel appel en cour administrative d'appel.

Adhérents et habitants responsables ont répondu à l'appel de M.A.R.N.E en contribuant à hauteur de 8 000 euros. Dès le mois de mai, une demande de subvention exceptionnelle a été adressée aux collectivités locales du Pays de Meaux et des agglomérations limitrophes. Force est de constater que la préservation de l'environnement, de la biodiversité et la protection de la ressource en eau sont des notions étrangères à la majorité des communes avoisinantes. 5 000€ ont été collectés. Seules les communes de Villenoy, Isleslès-Villenoy, Mareuil-lès-Meaux Chauconin-Neufmontiers ont répondu favorablement pour le Pays de Meaux, auxquelles il faut ajouter les communes d'Esbly et de Quincy-Voisins.

Linky suite...

Le Tribunal Administratif a examiné le recours d'Enedis contre notre délibération interdisant les compteurs Linky, à l'audience du 22 novembre.

Sur la forme, l'avocat de la commune a plaidé que le recours d'Enedis a été déposé hors délais, comme l'avait été le recours de l'Etat antérieurement.

De son côté, le rapporteur public, représentant de l'Etat, a considéré que la requête d'Enedis était recevable car une demande d'abrogation d'un acte réglementaire peut être faite à tout moment et donc que le recours a été introduit dans les délais.

Sur le fond, le rapporteur s'appuie sur une jurisprudence récente du Conseil d'Etat résultant de l'arrêt du 28 juin 2019 (Commune de BOVEL n°425975), pour demander l'annulation des décisions attaquées.

Il a donc invité le Tribunal à exiger de la Commune l'abrogation de sa délibération du 12 décembre 2016. Le délibéré est prévu pour le 20 décembre 2019. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des suites de ce dossier.

vie de la commune



Le Pré Bourdeau : création de l'allée Frimaire

Les voies publiques du quartier du Pré Bourdeau puisent leur nom dans le calendrier républicain créé pendant la Révolution Française de 1789. La dernière de ces voies prévue dans la tranche ultime du lotissement a été nommée Frimaire. Quelle est l'histoire de ce calendrier ?

e 21 septembre 1792, les députés de la Convention (assemblée nationale) décident à l'unanimité de l'abolition de la royauté en France et le lendemain 22 septembre 1792 elle décrète que « tous les actes publics sont désormais datés à partir de l'an I de la République ». D'où la nécessité de créer un nouveau calendrier. Cette tâche est confiée à un groupe de travail dont le rapporteur Charles-Gilbert Romme présente le résultat le 20 septembre 1793 devant la Convention. Il entre en vigueur dans sa forme définitive le 4 frimaire an II (24 novembre 1793). Le 22 septembre 1792 devient le premier jour de l'« ère des Français ».

L'année du calendrier républicain est

découpée en douze mois de trente jours chacun (soit 360 jours), plus cinq (ou six jours les années bissextiles) ajoutés en fin d'année pour qu'elle reste alignée avec l'année tropique (environ 365 jours ¼). Chaque mois est découpé en trois décades. La journée comporte dix heures découpées en dix parties elles-mêmes décomposables en dix parties, ainsi de suite « jusqu'à la plus petite portion commensurable de la durée ».

Les noms des mois et des jours sont conçus par le poète, acteur et dramaturge Fabre d'Églantine (auteur de la chanson « il pleut, il pleut bergère »), avec l'aide d'André Thouin, jardinier du jardin des plantes du muséum national d'histoire

naturelle. Chaque nom de mois rappelle un aspect du climat français (décembre, nivôse en rapport avec le thème de la neige) ou des moments importants de la vie paysanne (septembre, vendémiaire, les vendanges). Chaque jour est caractérisé par le nom d'un produit agricole, d'une plante, d'un animal ou d'un outil en lieu et place des noms de saints du calendrier traditionnel.

Calendrier républicain

Automne

- Vendémiaire (22 septembre ~ 21 octobre) Période des vendanges
- Brumaire (22 octobre ~ 20 novembre) Période des brumes et des brouillards
- Frimaire (21 novembre ~ 20 décembre)- Période des froids (frimas) Hiver
- Nivôse (21 décembre ~ 19 janvier) Période de la neige
- Pluviôse (20 janvier ~ 18 février)
- Période des pluies
- Ventôse (19 février ~ 20 mars) -Période des vents

Printemps

- Germinal (21 mars ~ 19 avril) -Période de la germination
- Floréal (20 avril ~ 19 mai) Période de l'épanouissement des fleurs
- Prairial (20 mai ~ 18 juin) Période des récoltes des prairies

 Eté
- Messidor (19 juin ~ 18 juillet) Période des moissons
- Thermidor (19 juillet ~ 17 août) -Période des chaleurs
- Fructidor (18 août ~ 16 septembre) Période des fruits Le calendrier révolutionnaire a été abrogé sous le 1er empire avec le retour au calendrier romain (grégorien) au 11 nivôse c'est-à-dire le 1er janvier 1806. Le calendrier révolutionnaire a donc été appliqué durant 12 ans, 2 mois et 27 jours.





Urbanisme

PLU et RLP : la dernière ligne droite !

Le nouvel arrêt de projet, validé au Conseil Municipal du 25 juin dernier, conforme aux recommandations de la CDPENAF, a été soumis à enquête publique du samedi 12 octobre au jeudi 14 novembre 2019 inclus.

omme évoqué dans le Chorus 52 du mois de juin, l'avis défavorable de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF) a été pris en compte. Les 40 hectares de terres agricoles, destinés à la réalisation d'une zone d'activités dans la continuité du Parc d'Activités du Pays de Meaux, ont été supprimés.

Le projet, arrêté le 25 juin en Conseil Municipal, a été à nouveau soumis jusqu'au 08 octobre à l'avis des Personnes Publiques Associées dont la

CDPENAF.

La CDPENAF a acté la modification apportée et donné un avis favorable, le 02 septembre 2019.

Ainsi, le processus d'élaboration a pu reprendre son cours par la mise à enquête publique du samedi 12 octobre au jeudi 14 novembre 2019 inclus.

Le commissaire enquêteur a tenu 4 permanences en mairie pendant lesquelles les habitants du village ont pu échanger et consigner des observations (7 observations au total).

Le rapport et les conclusions moti-

vées du commissaire enquêteur sont tenus à la disposition du public en préfecture de Seine-et-Marne et en mairie de Chauconin-Neufmontiers pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

L'approbation du Plan Local d'Urbanisme modifié, le cas échéant, pour tenir compte des résultats de l'enquête publique, devra ensuite être prononcée au début de l'année prochaine par délibération du Conseil Municipal.

Locatif

14 logements rue Pierre Charton pour 2021

Une réunion publique d'information s'est tenue mercredi 16 octobre salle de la Convivialité, relative au programme de 14 logements proposé par Plurial Novilia, bailleur social de la région rémoise..

Monsieur le Maire a introduit cette-soirée en rappelant les obligations faites par la Loi SRU de réalisation de 25 % de logements sociaux pour les communes de plus de 3 500 habitants, même si la commune n'y est plus soumise actuellement. En effet, les chiffres du recensement, réalisé sur le village en début d'année, qui seront officiels en 2021, attribuent à Chauconin-Neufmontiers une population de 3 516 habitants, population carcérale incluse. Il a rappelé ensuite le besoin de proposer aux familles des logements neufs adaptés, aux dernières normes et à un prix accessible aux plus modestes.

Le projet initial, présenté succinctement dans le Chorus du mois de juin, a été retravaillé pendant l'été en collabora-



tion avec la Commune. M. Houdry, Directeur Développement de Plurial Novilia, a commenté un diaporama dévoilant le nouveau programme dans le détail : l'aspect architectural, la description des logements, l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, le stationnement en sous-sol, le planning des travaux...

La deuxième partie de la réunion a consisté en un échange cordial avec la dizaine de riverains présents. La qualité du projet ainsi que la nécessité de diversifier l'offre de logement dans le village ont été reconnues.

La commune ainsi que le bailleur ont pu apporter des réponses aux interrogations des riverains portant sur le stationnement et la circulation futurs rue Pierre Charton, les vues sur le voisinage, la durée et les nuisances occasionnées par le chantier.

Le permis de construire a été délivré le 17 octobre et les travaux devraient commencer premier semestre 2020.

vie de la commune



Arrêté anti-pesticides

Un arrêté anti-pesticides interdit les épandages à moins de 50 mètres des zones d'habitation et des équipements publics dans notre village

Dar arrêté du maire en date du 6 novembre 2019, l'usage de produits phytopharmaceutiques, notamment pesticides dont le glyphosate, est interdit à une distance inférieure à 50 mètres de toute parcelle comportant un bâtiment à usage d'habitation ou un établissement scolaire, périscolaire ou de petite enfance.

Avant de prendre cette décision, nous avons consulté les agriculteurs par 3 fois, dont une en présence du président de la FDSEA (Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles), sans pouvoir dégager un consensus.

Les agriculteurs, qui exploitent plus de 1 400 hectares sur les 1739 constituant la superficie totale de notre village, considèrent qu'ils respectent la réglementation et qu'ils ne peuvent se passer de produits phytosanitaires dont ils ne reconnaissent pas la dangerosité pour la santé et pour la biodiversité. Ils s'élèvent contre un « agri-bashing injuste » compte-tenu des efforts qu'ils disent déployer pour faire évoluer leurs pratiques. Nous considérons qu'aussi bien les producteurs que les riverains et les consommateurs subissent les effets nocifs des produits phytosanitaires dont les graves conséquences sur la santé des adultes comme sur le développement des enfants ainsi que sur l'environnement ne sont plus à démontrer.

Depuis 2015, le glyphosate est classé comme « cancérogène probable » par le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) qui relève de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). De multiples procédures sont engagées, notamment aux Etats-Unis, par des victimes de pesticides contre ces firmes comme le géant Bayer-Monsanto.

L'interdiction de ces produits reste pourtant très partielle et tardive, empêchée par les puissances industrielles qui les produisent, seules véritables bénéficiaires



d'un modèle agricole fonctionnant au détriment de la santé de tous ses acteurs. On peut d'ailleurs noter que notre Assemblée Nationale vient de décider de créer un fonds d'indemnisation des agriculteurs victimes des pesticides. Curieux pour des produits présentés comme non dangereux par beaucoup d'agriculteurs et leur principal syndicat la FNSEA!

Ce qui tue notre agriculture et provoque la ruine et parfois le suicide de trop d'agriculteurs, ce n'est pas « l'agribashing » mis en avant par la FNSEA ni les arrêtés anti-pesticides des maires. C'est un système productiviste « accro » aux produits phytosanitaires. C'est la concurrence de produits importés souvent de pays de l'Union Européenne même ou de l'autre bout du monde qui ne respectent pas les mêmes normes fiscales, environnementales ou sociales que la France, concurrence déloyale qui sera accentuée par les traités de libreéchange. Ce sont les géants de l'agroalimentaire et la grande distribution qui étranglent impitoyablement les agriculteurs en achetant leurs produits sous leur prix de revient.

Notre arrêté n'est pas une soudaine « lubie verte » et il est facile de rappeler l'antériorité de l'action de la commune dans le domaine de la protection de l'environnement et de la biodiversité. Pour l'essentiel:

- Abandon de l'usage des produits phytosanitaires sur le domaine public depuis 2007, c'est-à-dire 11 ans avant l'interdiction sur tout le territoire francais en 2018
- Plantation de haies champêtres le long des chemins communaux
- Extinction de l'éclairage public entre 0 heures 15 et 5 heures 45
- · Construction des 6 dernières classes de

l'école Marianne certifiées Haute Qualité Environnementale Exceptionnelle · Fourniture de 25 % de produits bio, de produits labellisés et de saison et d'un repas sans viande pour tous une fois par semaine dans le restaurant scolaire de la commune.

Cette politique a valu à la commune le trophée « Zéro Phyt'Eau » décerné par le Département en 2013, le label « Terre saine, communes sans pesticides » délivré par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer en 2016 ainsi que le label « villes et villages étoilés » décerné par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes en 2018 et pour l'école Marianne 3 trophées différents. En adoptant un arrêté interdisant l'épandage de pesticides à moins de 50 mètres des zones d'habitations et équipements publics, nous rejoignons le mouvement lancé par de nombreuses communes de France afin de contraindre les pouvoirs publics à agir pour protéger la santé des personnes et l'environnement.

L'insuffisance manifeste du périmètre d'interdiction de 3 à 10 mètres proposé par le gouvernement illustre à elle seule la nécessité de peser sur ce débat afin de faire avancer la réglementation.

Nous souhaitons ainsi contribuer à la mise en place d'un nouveau modèle de production agricole, vertueux et protecteur pour les agriculteurs, les consommateurs et l'environnement.

Dernière minute: l'arrêté attaqué

Le 3 décembre, la Préfète a demandé la suspension de l'arrêté auprès du tribunal administratif. En attente de jugement...



Commerce

Dimanche, vive le marché!!

ous les dimanches matin de 9h à 13h, les commercants du marché vous attendent devant la mairie.

Vous pouvez retrouver:

Brigitte, la fromagère vous propose des fromages (Chèvre, Tommes, pâtes fleuries...), différents produits laitiers (crème fraiche, fromage blanc et yaourt), œufs bio, différents beurres, ainsi que des produits préparés.

Quentin, le boucher vous attend pour

vous servir selon vos envies : rotis, filets. saucisses de bœuf, veau, porc, volaille, ainsi que des produits préparés comme des pâtés, paupiettes et toujours prêt à conseiller des recettes.

Momo, le primeur et son stand de fruits et légumes en tout genre.

Tous les 3èmes dimanche du mois, retrouvez Karl, l'affuteur. Il remet en état couteaux, ciseaux, lame de tondeuses et bien d'autres choses.





Karl, l'affuteur



Brigitte, la fromagère



■ Créativité boulangère

Le Boulanger décroche deux prix!

Jérôme Laprévotte, le boulanger installé depuis 3 ans sur la commune n'en finit pas de décrocher les récompenses au niveau du département.

es différents concours, organisés par le syndicat des boulangers de Seine et Marne, permettent aux professionnels de valoriser leur travail et savoir-faire. En septembre dernier, il décroche la 5ème

place dans la catégorie de la « pâtisserie globale » en présentant un millefeuille, un éclair et un flan et en novembre c'est grâce à son croissant pur beurre, qu'il décroche la 3^{ème} place du classement.

Depuis l'obtention de son diplôme de boulanger en 2007, Jérôme innove et ne compte pas s'arrêter là. De retour d'un voyage en Europe, il a eu l'idée de créer la baguette maïs qui rencontre un réel succès auprès de ses clients. Il aime mélanger les saveurs et utiliser les produits de saison pour faire évoluer ses pains, viennoiseries et pâtisseries. Pour les fêtes, il réalisera les chocolats qu'il proposera à la vente, pour le plaisir des gourmands.

Depuis juillet, Jérôme a embauché un nouveau pâtissier afin de proposer à ses clients, un large choix de pâtisseries et depuis septembre, deux jeunes apprentis de l'IMA sont venus compléter les effectifs de l'entreprise.

Les deux diplômes et vitrophanies viendront bientôt décorer les murs et vitrines du commerce.



Pour les fêtes, le boulanger proposera ses pains spéciaux et spécialités et un flyer sera à disposition des clients pour passer les commandes et être certains d'avoir des produits de qualité sur vos tables de fêtes.

Horaires d'ouverture : tous les jours de 7h à 13h et de 16h à 19h30 et 13h le dimanche (fermée le mercredi).



enfance jeunesse

Ecole

Petit retour sur la rentrée... et ses nouveautés

Les enfants ont repris, non sans une certaine excitation, le chemin de l'école, le 2 septembre dans de bonnes conditions, grâce à l'ensemble des services qui ont œuvré pour que tout soit prêt à cette date.

Pour faciliter l'accueil des plus petits la rentrée était, cette année encore, échelonnée. Parents, enfants et enseignants ont pu prendre le temps de faire connaissance, de visiter les locaux jusqu'au moment redouté de la séparation. Il y a bien eu quelques pleurs et de grosses larmes mais tout cela fut bien vite oublié et chacun s'est approprié l'espace.

La fermeture de la 17^{ième} classe a terni cette rentrée car nos maternels sont plus nombreux dans les classes. D'autant plus que l'école étant désormais obligatoire toute la journée, dès l'âge de trois ans, les plus petits doivent être présents l'après-midi (sauf dérogation). Les dortoirs ont été réaménagés à cet effet. Cependant cette fermeture a permis de libérer la salle Prairial facilitant la pratique des activités sportives, de motricité ou de chants.

Côté restauration scolaire, la commune devance la loi agriculture et alimentation promulguée en 2018 : les menus

Classes de neige

Les élèves de CM2 ont rendez-vous avec les cimes enneigées de Haute-Savoie du 20 au 31 janvier 2020. Le départ se fera en car le lundi matin à l'aube. Vous verrez, ils seront vite revenus, trop vite sans doute pour eux, avec des mines éclatantes. C'est une étape qui marquera leur dernière année en primaire, des souvenirs communs qu'ils pourront échanger avec les anciens (le même lieu et chalet depuis plus de trente ans) et une expérience de vie en groupe inoubliable. Ce séjour est subventionné à 50% par la mairie, le reste étant à la charge des familles ; celles qui éprouvent des difficultés peuvent s'adresser au CCAS.



passent de 20% (taux existant depuis septembre 2017) à 25% de produits issus de l'agriculture biologique (la loi impose aux communes un taux minimal de 20% de produits Bio en 2022 !!!). Les menus ont été réorganisés, il n'y a plus d'entrée mais un légume et un féculent sont servis à chaque repas. Les familles ont toujours le choix entre un menu sans viande ou un menu avec viande, et une fois par semaine (en vigueur depuis 2018) il est servi un menu végétarien à tous les enfants (la loi impose cela depuis novembre 2019).

Enfin, ces changements n'entrainent aucune augmentation des tarifs. On no-



tera, même, la baisse pour la première tranche avec le plafonnement à 1 euro, le repas, pour une famille avec 1 enfant.

Brevet des collèges

140 élèves du collège George Sand de Crégy-lès-Meaux ont obtenu leur brevet en juin dernier, soit un taux de réussite de plus de 93% (+5% par rapport à 2018). Le 15 novembre, entourés des parents, des professeurs, des représentants de l'administration du collège et d'élus, ils ont tous reçu leur diplôme lors d'une réception très chaleureuse. Le Conseil Départemental de Seineet-Marne, représenté par O. Morin, a remis aux 41 lauréats de la mention Très Bien, dont plus d'une dizaine de la commune, une enceinte Bluetooth.

Bravo à tous, on leur souhaite la même réussite dans la suite de leurs études.





Bibliothèque

Opération 1 bébé: 1 livre

L'opération 1 bébé-1 livre est devenue une incontournable manifestation annuelle de la bibliothèque grâce à la volonté des élus et de la bibliothécaire

est toujours un réel plaisir d'offrir un livre-cadeau aux bébés nés l'année précédente. Mais cette invitation a aussi pour but de promouvoir la lecture auprès des tout-petits et de découvrir

La bibliothèque a donc ouvert ses portes aux bébés nés en 2018, accompagnés de leurs parents, samedi 30 novembre à 10h30. Soigneusement choisi par la bibliothécaire, le livre « Un sommeil agité » de Suzanne Strasser, est un coup d'œil malicieux teinté d'humour au coucher du soir. Une lecture à voix haute de l'album a permis de le découvrir tous ensemble. Grâce à un tapis narratif prêté gracieusement par notre partenaire, la médiathèque départementale, Cathy a chanté quelques comptines accompagnée de petits instruments. Un autre moment bien agréable ! Avant de se quitter une petite collation a été servie aux petits et aux grands. Rendez-vous est pris pour l'année prochaine parce que les livres sont bons pour les bébés!

Lectures & comptines

Afin que les jeunes enfants poursuivent leur découverte des livres, Cathy leur dédie 3 créneaux horaires par mois : 2 jeudis matins par mois de 9h30 à 11h30 et le premier samedi du mois de 10h à 10h30. Lectures et comptines sont au rendez-vous. Les familles pourront également emprunter des livres après leur inscription gratuite à la bibliothèque (sur justificatif de domicile).

A noter les RDV du samedi pour l'année scolaire 2019-2020 :

11 janvier, 1er février, 7mars, 4 avril, 2 mai et 6 juin 2020.







Halloween

Halloween et les jeux de société se sont invités à la bibliothèque pendant les vacances d'automne. Les enfants étaient nombreux à créer de petites chauvessouris en pompons pour la fête d'Halloween. Des créations très réussies ont été réalisées! Un petit groupe a préféré jouer de belles parties sur différents jeux de société. C'était une grande première et devant le succès de cette rencontre. d'autres après-midi consacrées aux jeux de société seront organisées l'année prochaine.

Lectures et Polynésie

Avant les vacances de l'été, la bibliothécaire a transporté ses lecteurs en Polynésie. Afin de créer une ambiance tropicale, un décor avait été installé à leur attention : colliers de fleurs et perroquets (en carton !) accrochés un peu partout et une grande jupe à franges était accrochée tout autour du bureau de Cathy!

Une petite exposition sur les tortues de mer et la pollution de l'océan était également présentée. Un coup d'œil aux différentes familles de tortues et



une sensibilisation à leur sauvegarde avec photos à l'appui en était l'objectif. Tout au long du mois de juin, le mercredi après-midi, les enfants ont ainsi colorié et plié de jolies petites tortues. Un autre atelier a été proposé aux petites mains habiles : la création de colliers de fleurs en papier de soie afin d'imiter les magnifiques colliers de fleurs naturelles, les « Leï » de Tahiti ou d'Hawaï. Au son de musique traditionnelle, les enfants se sont appliqués et ont réalisé de jolis colliers pour leur plus grande satisfaction. Les contes Polynésiens étaient aussi à l'honneur. Le public et les classes élémentaires les ont découverts et écoutés avec plaisir et attention en compagnie de Cathy.

Une animation qui nous a fait rêver avant le temps des vacances...

enfance jeunesse

Accueil de loisirs Jules Verne

Projet pédagogique : la communication

e Projet pédagogique de cette année Lest basé sur le thème de la communication.

Pour faciliter les échanges et la relation, une première étape a été d'instaurer différentes façons de se saluer.

De plus, la mise à disposition pour les CE-CM d'une boite aux lettres (le mercredi et les vacances) leur permet de s'échanger des courriers. Une lecture rapide des courriers est réalisée avant la distribution, afin de s'assurer d'un contenu bienveillant.

Plan Mercredi

La commune s'inscrit dans cette démarche, initiée par le Ministère de l'Education Nationale. Mis en place depuis la rentrée, par le biais de partenariats avec des associations de la commune, les enfants qui fréquentent l'accueil de loisirs les mercredis pourront bénéficier en matinée de :

- Conte animé, de 10h20 à 11h20, avec Tiphaine, tous les 15 jours, en alternant les GS-CP (10 enfants) et les CE-CM (12 enfants), avec une représentation fin juin 2020.
- Tennis, de 10h30 à 11h30, avec Marcel, tous les mercredis de fin septembre/



La nouvelle équipe au complet





octobre, puis de Mars à Juin, pour les CE-CM.

Merci à Mr et Mme FATIH, gérants de « Allée Market » de Chauconin-Neuf-



Un bonjour chaleureux

montiers, qui contribuent régulièrement aux activités de l'accueil de loisirs en fournissant des produits pour les activités culinaires, les soirées et nuitées.

Education à l'environnement

Les écoliers ont visité la station d'épuration

Dans le cadre de leur enseignement sur le cycle de l'eau, les écoliers de CM1-CM2 ont appris comment les eaux usées sont lavées dans la station d'épuration avant d'être rejetés dans le ru de Rutel

C'est le jeudi 28 novembre, sous un ciel couvert, que les 4 classes de CM1-CM2, conduites par leurs enseignantes et quatre parents, se sont rendues à pieds visiter la station d'épuration du village. Sur place, les attendaient deux agents du service Cadre de Vie et deux techniciens du délégataire Véolia. Les adultes ont expliqué aux enfants le cheminement des 300 m³ d'eaux usées par jour à travers la station. Sensibili-



sés aux enjeux environnementaux, les élèves ont posé de nombreuses questions et appris que, après avoir été asséchées, les boues d'épuation servent à l'épandage pour les terres agricoles.



Accueil de loisirs Jules Verne

Les séjours

'été à l'accueil de loisirs Jules Verne c'est aussi l'aventure grâce aux séjours. Il y a d'abord eu celui à la base de loisirs de Buthiers dans le sud de la Seineet-Marne. Du 8 au 12 juillet, 24 enfants âgés de 8 à 14 ans se sont retrouvés pour un séjour multi activités. Logés sous des tentes, ils ont pu découvrir des sports nautiques, faire des veillées et se dépenser dans une bonne ambiance.

Ce fut au tour des plus jeunes, du 26 au 29 août, de découvrir la vie à la ferme à Cerneux (77). 12 d'entre eux, âgés de 4 à 5 ans, ont nourri les animaux, fabriqué du pain, de la laine, jardiné et mangé de bons produits. Un séjour très enrichissant et réjouissant en somme.



















enfance jeunesse

Espace jeunesse

Le plein d'activités

Structure dédiée aux 11-17ans, qui offre un lieu où se retrouver, échanger, s'informer et se divertir à travers de nombreuses activités proposées.

Ouvert presque toute l'année (fermeture de deux semaines en août) et accessible pour une participation d'1€/an; cet espace n'attend que vous. Découvrez ci-contre quelques exemples de ce qui s'est passé depuis cet été et franchissez le pas. Coline, la directrice de la structure, vous attend...

Depuis juin 2019 la structure s'ouvre aux jeunes adultes. Les 18-25 ans sont désormais accueillis tous les vendredis soir de 18h à 22h30 en période scolaire et une soirée par semaine en période de vacances leur est réservée. Un espace de discussions et d'échanges à utiliser sans modération.

Pour les artistes en devenir : on s'essaie au graff avec Samy, on s'attaque à la composition musicale assistée par ordinateur ou on découvre les secrets de réalisation d'un court métrage Patanimation





Jeux de société :

Pour des aprèsmidi bien occupés entre amis, l'espace jeunesse dispose de nombreux jeux de société







Paintball : Pour les amateurs de sensations fortes, la sortie paintball est toujours prisée

Ciné en plein air : ou comment profiter de la fraicheur des

soirées d'été









Speed drive: Avant de leur confier le volant, le speed drive à Jablines permet des sorties de route sans danger!









Base de loisirs : soleil, chaleur, envie de fraîcheur... direction les bases de loisirs de la région pour une découverte en toute décontraction



Atelier bricolage et récupération : fabrication de mobilier de jardin

Halloween

Et parce qu'il n'y a pas que l'été, au cours des vacances d'automne, l'Espace Jeunesse et l'accueil de loisirs Jules Verne ont pris le relais pour organiser des évènements autour d'halloween, en attendant l'élection des nouveaux membres du CMJ. Les jeunes se sont mobilisés pour créer un Escape Game autour de ce thème, mise en place du décor et séance de maquillages.

Pendant ce temps, les plus petits

monstres parcouraient le village en quête de bonbons. Merci aux habitants qui les ont accueillis!

Le soir venu deux groupes ont bravé le froid et leur peur pour participer et tenter d'échapper aux zombies, un petit pot et une boum attendaient ceux qui avaient pu s'en sortir. Les autres grossissent désormais le camp des « Walking Dead » ou revenants, ils réapparaitront peut-être l'année prochaine?





enfance jeunesse

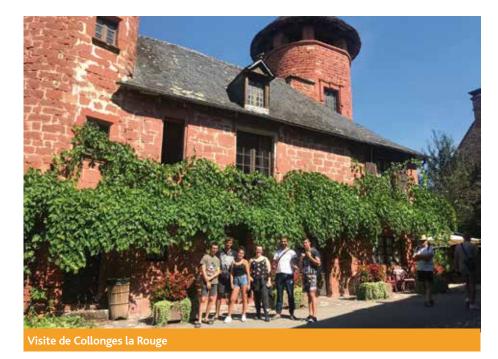
Actions Vacances

L'heure du bilan

Objectif atteint pour les sept participants à l'édition 2019, les dix jours passés ensemble sont inoubliables et récompensent les efforts consentis par chacun tout au long des mois de préparation.

Deux années se sont écoulées entre l'inscription au séjour et la réalisation de celui-ci ; mais cela en valait la peine. Partis le vendredi matin, ils ont fait escale dans une auberge de jeunesse du Pays Basque espagnol, pour l'attrait touristique et parce que la route est longue, puis direction le sud vers leur lieu de villégiature : une villa avec piscine et vue sur la méditerranée au nord d'Alicante. La semaine a été bien remplie : activités nautiques ou de plein air en journée et découvertes des nuits animées de la côte... les repas étaient préparés par le groupe en tenant compte du budget, ils ont tout de même eu le droit à quelques extras en fin de séjour telle que la paella géante... Au retour une dernière étape pour découvrir le patrimoine à Collonges-la-Rouge et c'est déjà la fin... Ces dix jours ont filé, de beaux souvenirs restent en mémoire car victimes d'un cambriolage le dernier soir toutes les photos ont disparu avec le PC.









Méga concert en Esapgne



Action vacances en chiffres

- · 159h30 de services rendus = soit un montant de 1595€
- 128h30 passées pour la confection des gâteaux et organisation des soirées qui ont permis de récolter environ 340€ pour la vente de gâteaux et 361€ pour la soirée « lip sync battle » et le BBQ des portes ouvertes.
- soit un total de 2296€ pour 288h de présence au moins (sans les réunions)
 A cela s'ajoute la subvention de 3000€ du Conseil Départemental de Seine-et-Marne





Droits des enfants

Le service Enfance Jeunesse mobilisé

Le mercredi 20 novembre 2019 on commémorait les 30 ans de l'adoption à l'unanimité par l'Organisation des Nations Unies de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE).

e mercredi 20 novembre 2019 on commémorait les 30 ans de l'adoption à l'unanimité par l'Organisation des Nations Unies de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE). Ce texte fondateur, ratifié par la quasitotalité des pays membres, à l'exception notamment des Etats Unis, reconnaît des droits spécifiques aux enfants et engage chaque état signataire à déployer en faveur de tous ceux qui vivent sur son sol, une politique d'aide et de soutien à leur éducation, leur santé, leurs conditions de vie, leurs loisirs, leur participation et leur autonomie.

Il y a dix ans la commune bougeait déjà pour les droits des enfants, cet anniversaire est l'occasion de redonner de la visibilité à cette convention et de rappeler le devoir individuel et collectif, personnel et professionnel de chacun pour leur protection. Des avancées ont certes eu lieu dans notre pays ou ailleurs dans le monde, mais il reste beaucoup à faire dans de nombreux domaines : l'accès à l'éducation, à la formation et aux soins pour tous ; la protection des mineurs isolés ; l'accompagnement des enfants en situation de handicap; la lutte contre la maltraitance ; le droit à grandir loin des conflits ; la lutte contre la précarité et la misère (ce sont plus de 700 enfants



qui dorment dans les rues de Paris)... D'autres problématiques apparaissent : celles liées au dérèglement climatique dont les conséquences touchent en premier lieu les plus faibles ; l'égalité d'accès au numérique, mais aussi la protection de l'enfant sur ces réseaux...

Pour que chacun, adultes et enfants, prenne conscience que les enfants ont des droits, le service Enfance Jeunesse a choisi d'en mettre un à l'honneur : celui de jouer. Le 16 novembre, enfants et parents étaient invités à se retrouver autour de jeux, d'ateliers de maquillage ou de dessin pour un après-midi récréatif, mais pas que, puisque des panneaux d'information sur les droits des enfants leur permettaient d'en savoir plus. Un goûter attendait les participants et les barbes à papa ont permis de récolter 202,30€ au profit de l'association Rêves* tout en régalant les gourmands. L'escape game, qui a connu un grand succès, permettait aux participants d'aborder plusieurs droits : droit à l'éducation, aux soins, aux loisirs, de posséder une identité, d'avoir une famille, de vivre décemment et de comparer la situation entre différents pays notamment au regard du travail des enfants ou encore la situation des enfants soldats.

Merci aux organisateurs et aux jeunes bénévoles, aux familles venues en nombre et aux enfants pour leur bonne humeur. N'oublions pas : chaque enfant a des droits, ensemble protégeons les. (voir photos p2).

*Association dont la mission est de réaliser les rêves d'enfants et d'adolescents gravement malades. Plus d'informations sur www.reves.fr

Election du Conseil Municipal des Jeunes

Rendez-vous citoyen!

Malgré une faible participation, l'élection s'est déroulée dans une ambiance sérieuse et conviviale. Les jeunes citoyens âgés de 11 à 17 ans ont voté dans des conditions réelles (isoloir,

urne, signature sur liste électorale, dépouillement...).

Ont été élus pour 2 ans : Lorys Bergeron, Nathan Bonbon, Tom Perreau, Nils Marchand-Laudouar.



■ Chiroptères

Belles de nuit : à la rencontre des chauves-souris

Seuls mammifères à pouvoir voler en battant des ailes, les chauves-souris peuplent les forêts et les villages.

Chauconin-Neufmontiers les a mises à l'honneur à l'occasion du « Jour de la Nuit »

Le « Jour de la Nuit » est une opération de sensibilisation à la pollution lumineuse, à la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé. Ainsi, le 11 octobre dernier, une soixantaine d'habitants de Chauconin-Neufmontiers est partie à la rencontre de ces mammifères surprenants et pourtant mal connus. La soirée a commencé, salle de la Convivialité, par une conférence passionnante de Fiona LEHANE, Directrice de l'AVEN du Grand-Voyeux. Tout le groupe a ensuite sillonné les rues et les chemins du village muni de détecteurs à ultra-sons. Les chauves-souris étaient au rendez-



vous : des pipistrelles et des noctules ont pu être entendues et observées grâce à un ciel bien dégagé et une météo clémente.

Indispensables et pourtant menacées

Sur les 35 espèces présentes en France métropolitaine, l'Île-de-France a la chance d'en accueillir une vingtaine. Espèces forestières, de grottes ou affectionnant les vieux bâtiments, les chauves-souris ont une grande variété d'habitats. Strictement insectivores, elles se nourrissent principalement de petits insectes volants nocturnes (papillons de nuit,...). En une saison, une seule chauve-souris est capable de manger près de 60 000 moustiques, participant ainsi à la régulation des populations d'insectes. En cela, elles sont indispensables au bon équilibre écologique de nos écosystèmes. Malheureusement, elles subissent de plein fouet les bouleversements écologiques dont l'homme est responsable: agriculture intensive, suppression des haies, aménagement des vieux bâtiments, collisions routières et pollution lumineuse sont autant de facteurs qui nuisent à la bonne santé des populations franciliennes de chauves-souris.



L'aven du Grand-Voyeux protège l'environnement depuis 23 ans

Association active depuis 23 ans, l'AVEN du Grand-Voyeux œuvre au quotidien pour la valorisation et la préservation des espaces naturels du nord de la Seine-et-Marne. Sensibilisation du public, implication dans la préservation des zones humides grâce au soutien de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, expertise écologique font partie de ses missions. Si l'AVEN du Grand-Voyeux est surtout connue, c'est pour avoir réussi à préserver le site du Grand-Voyeux à Congis-



aujourd'hui devenue Réserve Naturelle Régionale et gérée par l'Agence des Espaces Verts de la région Île-de-France. La maison de la réserve, inaugurée en 2018, permet l'accueil du public tout au long de l'année.

Plus d'infos sur l'AVEN du Grand-Voyeux : www.grandvoyeux.fr Plus d'infos sur la maison de la réserve : maisondugrandvoyeux.fr

créer un environnement favorable aux chauves-souris. Laisser un coin de son jardin en friche, respecter l'interdiction d'utilisation de pesticides, préserver les

Les bons gestes pour les préserver Des gestes simples suffisent parfois à

vieux arbres et éteindre les lumières extérieures sont des petits gestes du quotidien qui permettent de favoriser la présence de ces sentinelles de la nuit.

Pour en savoir plus sur les chiroptères :

- Azimut230, association d'étude et de protection des chauves-souris d'Île-de-France: www.azimut230.fr
- · Société française d'étude et de protection des mammifères : www.sfepm.fr



■ Espace Naturel Sensible de la Butte de Montassis

Un accès facilité

La Commune de Chauconin-Neufmontiers valorise depuis longtemps cette colline qui domine le village, notamment avec l'ouverture d'un circuit historique et la restauration d'une partie des chemins qui traversent le bois.



e classement en Espace Naturel Sensible (ENS) en 2007 de la Butte de Montassis par le Département, sur demande de la Commune, a renforcé la

protection du patrimoine et du milieu naturel de ce site.

Dans le cadre de sa politique ENS, le Conseil Départemental a décidé le réaménagement de sites dits « Ambassadeurs » afin de renouveler l'offre de visite et améliorer la visibilité des ENS dans le réseau touristique départemental. L'ENS de la butte de Montassis se distingue par sa thématique « culture et patrimoine », vu son histoire liée à la première guerre mondiale.

Le réaménagement prévoit la création d'un nouveau parcours plus familial et ludique qui s'intègre également dans l'offre touristique. Une silhouette de combattant marocain agrémentera le site en souvenir de la Brigade Marocaine. La création d'un parking à l'entrée du bois, chemin de Montassis, a été financée par le Département, après signature d'une convention avec la Commune et en collaboration avec le service Cadre de

7 places de stationnement perméables sur le domaine public permettent dorénavant d'accueillir des visiteurs ou des groupes extérieurs. Une signalétique routière sera mise en place et orientera les promeneurs plus facilement vers l'ENS. Ces améliorations inciteront les habitants alentour à venir découvrir ou redécouvrir l'environnement riche et varié du village fort de sa nature.

Urbanisme

Demander une autorisation avant de construire ou de réaliser des travaux

Depuis la loi du 7 janvier 1983, les communes assument la compétence en matière de gestion et de respect des règles d'urbanisme. C'est notamment aux communes qu'il appartient de décider du contenu de la réglementation locale d'urbanisme, spécialement des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) qui en sont la pierre angulaire. Cet outil permet aux communes de contrôler l'utilisation des sols par l'intermédiaire de l'autorisation de construire.

Le permis de construire

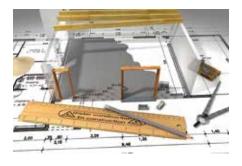
Un permis de construire (PC), autorisation administrative, doit être obtenu avant d'entreprendre toute construction nouvelle ou modification d'une construction existante. Il est délivré par le maire ou son adjoint en charge de l'Urbanisme de la commune après un délai d'instruction ne pouvant excéder deux mois. En cas de construction dans le périmètre d'un espace protégé, un mois supplé-

mentaire est ajouté au délai d'instruction. C'est notamment le cas à Chauconin-Neufmontiers pour les habitations se situant dans le périmètre du Château du Martroy et de l'église Saint-Saturnin.

La déclaration préalable de travaux

Dans un certain nombre de cas, une déclaration préalable de travaux (DP) est exigée avant de démarrer les travaux. Elle permet à la mairie de vérifier que le projet de travaux respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. D'une manière générale, elle concerne la réalisation d'aménagement de faible importance. La déclaration préalable de travaux doit être transmise à la mairie. Liste des travaux soumis à DP (liste non exhaustive):

- Travaux sur une maison ou une annexe (garage, véranda, abri de jardin supérieur
- Création ou changement de porte/



fenêtre/ toiture

- · Changement de destination d'une construction
- Construction d'une piscine
- Construction d'un mur, d'une clôture
- Ravalement de façade

En cas d'infraction aux règles d'urbanisme (construction sans autorisation ou non conforme aux règles d'urbanisme prescrites dans l'autorisation), la loi fait obligation à l'administration de dresser un procès-verbal lorsqu'elle a connaissance de ce délit et de le transmettre au ministère public (art. L. 610-1 et suivant du Code de l'Urbanisme).

Avant d'entreprendre des travaux veuillez contacter le service Urbanisme de la Commune: urbanisme@chauconinneufmontiers.fr

cadre de vie

Améliorer la commune

Des travaux à profusion!

liée aux conditions climatiques et/ou événements exceptionnels

Le service Cadre de Vie a pour mission l'entretien et l'amélioration du patrimoine de la Commune. Que ce soit en régie ou par le biais de prestataires, il assure ce service public dans de nombreux domaines notamment la voirie, les espaces verts, les bâtiments et les réseaux divers. Les missions du service Cadre de Vie contribuent à améliorer l'environnement des habitants de la commune. Les agents interviennent pour rendre le village plus propre, plus pratique, plus sûr, tout en respectant la biodiversité. Ils sont également appelés à intervenir en cas de situation d'urgence

Circulation RD129

Après des essais réalisés cet été, les aménagements définitifs ont été installés rue François Daru (RD129) afin de tenter de réduire la vitesse excessive des et de limiter le trafic parasite causé par la circulation engorgée de la RN3. Un rétrécissement et un coussin berlinois ont été aménagés et le carrefour près de l'église Saint Saturnin a été modifié.

Route d'Iverny

Le réseau d'eau potable a été renforcé route d'Iverny. Le réseau d'assainissement va être prolongé jusqu'au chemin du Pâtis de l'Hôpital et la voirie, desservant les habitations de la route d'Iverny va être rénovée, avec un renforcement de structure de chaussée, indispensable pour supporter le passage des engins agricoles.

Espace jeunesse

L'Espace Jeunesse situé dans les préfabriqués allée des Tilleuls va déménager. Une partie de l'ancienne école est en rénovation et accueillera à terme les adolescents dans des locaux plus appropriés.



A ce jour, les sanitaires ont été remis aux normes. Dès le changement des fenêtres et la réfection des peintures, les jeunes pourront occuper ces nouveaux locaux.

Mairie

Le premier étage de la Mairie est en pleine réfection. Son plancher a été remis à neuf. Les aménagements de rénovation programmés offriront à terme des bureaux adaptés à l'accueil du personnel et des usagers.

Tennis

Les cours de tennis du village sont désormais éclairés. Les membres du club









peuvent ainsi utiliser les terrains jusqu'à minuit. Le grillage jouxtant le terrain d'évolution a été remis à neuf et équipé d'un filet de 5 mètres de haut.

Foot

Le terrain de football a été remis en état. Une étude pour la réfection des vestiaires et de l'éclairage est en cours.

Salles Polyvalente et Colucci

Des portes de la salle polyvalente (local technique) et salle Colucci ont été changées. Une étude est en cours pour rendre le chauffage de cette salle plus efficace et économe.

Aire de jeux des Chaudrons

La réhabilitation programmée et budgétée en 2018 a été effective un peu avant cet été. Ce sont désormais de nouveaux jeux qui attendent les jeunes enfants sur l'espace vert de la place des Chaudrons. Cette rénovation, rendue nécessaire suite à la dégradation volontaire des précédents jeux, aura coûté plus de 32000€ à la collectivité. Ces espaces sont des lieux d'échanges, d'apprentissages et de rencontres ; sachons les préserver.

Eglise Saint-Saturnin

Comme chacun peut le constater en traversant notre village, l'église Saint Saturnin retrouve peu à peu son visage d'antan. Les travaux sur la charpente, la toiture, les corniches, les arcs boutants. les murs et les fenêtres du chevet sont enfin terminés. Tout ceci grâce à la Municipalité et à l'Association de Sauvegarde et de Réhabilitation qui se sont unies pour cette tâche de longue haleine. Dès le printemps prochain la sacristie sera entièrement restaurée. Pour finir cette réhabilitation il restera à reprendre la charpente, les fenêtres, la couverture, les arcs boutants, le ravalement des murs et les ouvertures de la nef. C'est notre prochain objectif. Une fois restaurés les murs intérieurs, l'installation électrique et le mobilier plus rien ne devrait s'opposer à la réouverture au public de ce remarquable édifice classé aux « Monuments Historiques ».

Les travaux de voirie en projet :

La réfection de la rue Saint Barthélémy avec l'enfouissement des réseaux. La création d'un giratoire et d'une voirie sur le chemin rural de Dammartin à Meaux. La rénovation de la voirie rue

Lucien Raoult, endommagé par les coulées de boues en 2018.

Rue de la Croisée

Les trottoirs et la couche de roulement, du bas de la rue de la Croisée, vont être rénovés ces prochaines semaines.



■ Voirie

Réfection du lotissement des Coteaux

Soucieuse de la sécurité et du confort des usagers, et conformément aux engagements pris, la Commune a procédé à la réfection totale des espaces publics du lotissement des Coteaux. Ces travaux de grande ampleur arrivent à leur terme.

A près des mois d'études et de concertation, les travaux de réfection des espaces publics du lotissement des Coteaux ont débuté le 15 juillet. Ces travaux avaient été répartis sur 10 zones. La dernière zone est en cours d'achèvement

Pour réduire les nuisances, toutes les mesures ont été prises pour laisser les zones en travaux circulables les weekends et en semaine de 17h à 8h. Ces travaux ont consisté à refaire entièrement la structure de chaussée, à créer des stationnements jusqu'alors inexistants et à reprendre les espaces verts où y seront plantées des espèces champêtres pour favoriser le développement de la biodiversité. Le béton de l'ancienne voirie a été broyé et réutilisé sur place. 33 lampadaires ont été installés pour l'éclairage public.

Le professionnalisme des ouvriers et des intervenants et le bon esprit des riverains vont permettre de terminer l'opération dans les délais prévus, pour un coût légèrement inférieur au marché. Dorénavant, les rues du lotissement des Coteaux (rue du Coteau, impasse des Acacias, rue des Peupliers, rue de la



Marnière) sont classées « zone de rencontre »

L'article R 110-2 du code de la route définit la zone de rencontre ainsi :

« Zone de rencontre : section ou ensemble de sections de voies en agglomération constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules. La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/h. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police. Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable ».





Espèces plantées

- Viburnum opulus (viorne obier)
- Euonymus europaeus (fusain d'Europe)
- Cornus sanguinea (cornouiller sanguin)
- Cornus mas (cornouiller mâle)
- Corylus avellana (noisetier commun)
- Carpinus betulus soproni (charme commun)
- Amelanchier canadensis (amelanchier du Canada)
- Acer campestre (érable champêtre)
- Cotoneaster franchetti (cotoneaster semi persistant)
- Cotoneaster lactea (cotoneaster persistant)
- Malus domestica (pommier reine des reinettes et transparente blanche)
- Prunus domestica (mirabelle de Nancy)













Les travaux en chiffres

- Tampons et grilles (assainissement) remplacés: 83
- Bouches à clefs (eau potable) rem-
- Caniveaux : 120 mètres linéaires
- Chambres télécom : 26
- Pavés : 394 m² soit 17 500 pavés
- Bordures : 836 ml
- places à Mobilité Réduite (PMR)
- Espaces verts: 1400 m² et 814

Coût total des travaux : 951 565€ HT

• Voirie : 889 333€

• Eclairage : 53 735€

• Espaces verts : 5 222€

. Subvention département : 120 000€

■ Entretien de la commune

Des agents au service de tous

Les agents du service Cadre de Vie œuvrent pour le confort et le bien-être de tous tout au long de l'année et dans des domaines très variés

















Méthanisation

A Chauconin-Neufmontiers, ça gaze!

La production d'énergie renouvelable par méthanisation est appelée à se développer à Chauconin-Neufmontiers. Une nouvelle usine pourrait voir le jour et l'agrandissement de l'usine existante est prévu pour 2020.

La méthanisation est un processus naturel biologique de dégradation de la matière organique mais est aussi une technique mise en œuvre dans des méthaniseurs dans lesquels la dégradation est accélérée pour produire du biogaz.

Cette filière répond à un double objectif :

- · Produire localement une énergie renouvelable, le biométhane. L'unité de méthanisation de la Ferme de Rutel alimente plus de 2 000 foyers de la région de Meaux.
- · Améliorer la protection et la couverture des sols avec l'emploi de Culture Intermédiaire à Vocation Energétique. C'est une culture implantée et récoltée entre deux cultures principales dans une rotation culturale pour être valorisée dans une unité de méthanisation agricole.

Fin novembre, les exploitants de l'unité



de méthanisation, déjà implantée au hameau de Rutel, ont obtenu l'autorisation d'augmenter la capacité de traitement de l'installation.

Le Conseil Municipal du 24 septembre a émis un avis favorable à l'unanimité au projet d'extension de l'unité de méthanisation de la Ferme de Rutel sous réserve que la société BIOGAZ MEAUX ne reçoive pas de biodéchets.

Pourquoi refuser les biodéchets?

Les biodéchets sont constitués des déchets alimentaires et d'autres déchets naturels biodégradables. Ils peuvent provenir des invendus de supermarchés (fruits, légumes, conserves, pain, yaourts, plats cuisinés...), des aliments non consommés de la restauration ou des cantines ou bien encore être constitués de résidus de l'industrie agroalimentaire (boues, graisses...).

Outre les nuisances possibles, multiplier les filières de recyclage de ces déchets n'incite pas à réduire le gaspillage. Il est préférable de lutter contre la sur-production.

A son niveau, la Commune applique ce principe. Par exemple, les menus de la restauration scolaire ont été modifiés en octobre. Les entrées peu consommées qui finissaient à la poubelle ou en recyclage ont été remplacées par un second légume d'accompagnement.

Un deuxième méthaniseur est en gestation sur le territoire. En juin, 4 agriculteurs de Monthyon et Chauconin-Neufmontiers ont présenté leur projet au Maire et son adjoint au Cadre de Vie. De conception identique à celui de Rutel, cette unité serait implantée le long de la Ligne à Grande Vitesse, à la limite des deux communes. Une demande d'enregistrement, au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, a été déposée au mois d'août. Au terme de ces procédures administratives, le permis sera délivrée par la Préfète.

Sapins

Point d'apport volontaire

Comme l'an passé, après les fêtes, la commune organise un point de collecte pour les sapins. Un espace aménagé sur le parking en bas de la rue Pierre Charton sera mis à disposition du jeudi 26 décembre 2019 au jeudi 23 janvier 2020. Aucun autre déchet (socle bois, plastique, décoration) ne sera accepté :

- pas de sapin avec de la neige artificielle
- pas de socle
- pas de sapin emballé dans un sac
- pas de décorations

Il est rappelé que les sapins ne peuvent être déposés sur le trottoir car ils ne seront pas ramassés par les services de collecte des ordures ménagères.



associations et animations

■ Comité Des Fêtes

Une dynamique au service des habitants

e second semestre a été, comme à son habitude, riche en évènements festifs et animés.

La saison a débuté le 13 juillet avec le traditionnel défilé aux lampions dans les rues principales du village, orchestré par une fanfare de jeunes étudiants : « Les Nomades Notes », suivi d'un feu d'artifice très applaudi et du bal populaire. Le lendemain, le pot républicain ambiancé par le trio «Fers et Magnésium» et le pique-nique sur la pelouse de la mairie ont réuni les habitants venus en nombre malgré une météo fraiche.

En septembre, la rentrée associative suit celle des écoliers : les habitants sont invités à venir s'inscrire auprès des différentes associations le samedi, puis à flâner sur la brocante le dimanche tout en dégustant des frites ou crêpes au comptoir du Comité Des Fêtes ou encore à profiter des manèges, installés en nombre autour de la mairie pour divertir petits et grands. Un beau feu d'artifice, mis en place par de nouveaux artificiers (les mêmes que pour le 13 juillet), a illuminé le ciel le samedi soir pour le plus grand plaisir de tous. Ces festivités se sont terminées le lundi en fin de journée par la distribution de tours gratuits pour les enfants âgés de moins de 13 ans ; un moment toujours très attendu.

Déjà octobre arrivait avec le loto qui a accueilli près de 200 personnes, restauration et buvette étaient assurées par les bénévoles, et sans surprise : 100% des gagnants ont tenté leur chance.

Mais voici décembre, riche en moments







gourmands et festifs : le marché de Noël, avec ses espaces gastronomique et artisanal, a régalé nos yeux et nos papilles, de quoi préparer tranquillement la fin de l'année dans une chaude ambiance. Les enfants ne sont pas oubliés, accompagnés de leurs enseignants, ils ont assisté à un spectacle adapté à leur tranche d'âge, après un goûter ils sont repartis avec leur chocolat de noël. le Père Noël a accueilli les plus jeunes enfants accompagnés de leurs parents et leur a remis leur cadeau et un beau goûter les attendait pour une matinée féérique. Ces beaux moments passés, les membres du Comité Des Fêtes sont déjà à pied d'œuvre pour préparer 2020. Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et tous.





■ Histoire et Collection

Salon « annuel » des collectionneurs

Comme chaque année, l'association Histoire et Collection permet aux collectionneurs du village et d'ailleurs, de venir enrichir leurs diverses collections. Toujours à la recherche de la « pièce rare », les visiteurs fouinent, cherchent et échangent avec les exposants. Militaria, numismatie, philatélie, placomusophilie il y en avait pour tous les goûts.

Projet collectif

Le poulailler partagé fait une pause forcée

Depuis fin octobre 2019, le poulailler est totalement vide. En effet les 4 poules du poulailler partagé ont été volées privant les familles engagées dans le projet et les enfants du centre Jules Verne de leurs engagements en faveur de la réduction des déchets. La commune déplore cet incident mais ne baisse pas les bras! De nouvelles poules intégreront de nouveau le site au printemps prochain laissant ainsi un peu de temps pour remettre en état le poulailler (travaux et nettoyage).

Si vous souhaitez faire partie du projet, contactez la mairie au 01 64 33 11 18 pour vous inscrire ou demander des renseignements.



Aînés

Le repas de Noël des aînés

Comme tous les ans, les aînés se sont réunis le dimanche 1^{er} décembre dans la salle de la convivialité pour leur traditionnel repas de Noël. L'occasion d'évoquer ensemble les prochaines sorties lors d'un moment chaleureux.



associations et animations

■ Bénévolat

Devenir bénévole : un geste simple, une bonne idée

Jous souhaitez vous investir auprès d'une association et vous vous posez de nombreuses questions : Est-ce vraiment fait pour moi ? Puis-je concilier cet engagement avec mon emploi du temps? Comment valoriser cette expérience ? Étudiants, salariés, retraités, demandeurs d'emploi... Rassurez-vous! Tout le monde peut devenir bénévole, et c'est bien plus simple qu'on ne le pense.

M'engager, pourquoi c'est bien?

J'acquiers de l'expérience, je me sens utile, je partage mes compétences, je fais de nouvelles rencontres.

Il y a mille et une manières d'être bénévole associatif. Il existe 1,3 millions d'associations en France, toutes ont des besoins différents et une diversité extraordinaire de types de missions. A Chauconin-Neufmontiers, on compte 15 associations proposant de nombreuses activités. Elles ont besoin de vous. Une seule chose compte : votre motivation!

Le bénévolat associatif m'attire, mais vais-je m'y épanouir?

Le bénévolat, ce n'est pas seulement se rendre utile pour les autres. C'est aussi vous enrichir humainement en vous impliquant, avec d'autres bénévoles, dans des actions qui ont du sens.

Participer à une association, ce sont des rencontres, pouvoir monter des projets, permettre au village de rester dynamique. Il suffit de contacter les présidents de chacune des associations (retrouvez-les sur le site internet de la commune).

Comment fonctionne l'association?

Traditionnellement, les organes de l'association sont:

L'Assemblée Générale dispose d'une compétence générale pour les décisions

qui ne relèvent pas de la gestion courante de l'association avec l'approbation ou le rejet des comptes, du rapport d'activité, la modification des statuts (s'il y a lieu), ainsi que la nomination, la révocation des dirigeants, l'exclusion d'un membre.

Les adhérents de l'association sont convoqués à l'assemblée générale qui élit le conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration assure la gestion courante de l'association avec la préparation du budget et son suivi, la préparation des réunions de l'assemblée générale pour la mise en œuvre des

Le bureau se compose généralement du président (éventuellement d'un ou plusieurs vice-présidents), d'un secrétaire (éventuellement d'un secrétaire adjoint) et d'un trésorier (éventuellement d'un trésorier adjoint). Les missions du bureau sont les missions de gestion courante, définies par les statuts et distinctes de celles du conseil d'administration. La périodicité de chacune de ces instances est variable selon les associations.

Si les associations peuvent avoir des salariés, les dirigeants et bénévoles ne



Chantier Rempart : des bénévoles au chevet de l'église Saint Saturnin

En juillet dernier, 7 jeunes ont participé au chantier Rempart dans le cadre du partenariat entre l'association ASR et la commune. L'occasion pour ces jeunes de découvrir les métiers de la restauration et de participer bénévolement à différents chantiers.

sont pas rémunérés. Les associations de Chauconin-Neufmontiers sont toutes gérées par des bénévoles.

Les associations de la commune vous attendent, n'hésitez pas : engagez-vous!





■ M comme Meaux

Brunch convivial

Cake à la peau de banane, cookies à base de pain dur, graines de courges torréfiées... L'association « M comme Meaux » a organisé dimanche 24 novembre son premier brunch anti-gaspillage alimentaire, en valorisant les producteurs de Seine-et-Marne.

La commune a mis la salle de la Convivialité à disposition de l'association et le brunch, avec ses 60 réservations, était complet. Pour 8,50€, les convives ont pu déguster salade de lentilles, feuilleté aux anchois, soupes de légumes, cakes à la carotte, pancakes, etc.

Tous les produits étaient fournis par des producteurs locaux qui pratiquent la vente directe ou approvisionnent les AMAP et les boutiques engagées dans les circuits courts et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Brigitte, de « La Cage à fromages », présente tous les dimanches au marché de Chauconin-Neufmontiers, et la boulangerie Laprévotte du village, ont offert fromages et pain. Après le brunch, chacun a pu profiter des 40 jeux de société prêtés par deux fans Meldois, membres d'un club de jeux de société à Claye-Souilly. Les participants ont aussi pu acheter sur place les productions locales.

L'association « M comme Meaux » a été fondée en mars 2018 par des habitants du Pays de Meaux pour mener des actions citoyennes avec les habitants. Elle défend notamment le projet intercommunal d'une maison des artistes/café associatif à la place de l'ancienne prison de Meaux, un lieu historique et central à préserver et à transformer AVEC les habitants du Pays de Meaux.

Pour suivre son actualité : Facebook M comme Meaux.

Nouvelle Association

Joueurs de Chauc'

La commune s'enrichit d'une nouvelle Lassociation : « les joueurs de Chauc' ». Son but réunir les amoureux de jeux de société et jouer ensemble pendant une soirée, et cela toutes les semaines ou presque. Accessible aux adultes et aux jeunes de plus de 14 ans accompagnés, et avec près de 100 jeux dans leur ludothèque, nul doute que le joueur qui est



en vous trouvera son bonheur. Vous aurez plus d'informations via un flyer qui sera mis dans votre boite à lettres ou accessible sur le site de la commune. Réveillez le joueur qui sommeille en vous et rejoignez-les!

ASLC

Pétanque au repos

C'est la trêve hivernale pour la section Pétanque mais soyez patients, dès les premiers beaux jours de printemps vous pourrez rejoindre « la boule coconiacienne », pour plus de renseignements vous pouvez contacter M. Lefranc au 0954774991. Les sports d'adresse vous intéressent, profitez de la section Billard, située à l'espace Evelyne Helluin, elle met deux billards français à la disposition des adhérents. Ils se retrouvent le mardi et le jeudi soir, venez essayer.

Agenda des manifestations



lanvier

- ▶ Le 17, **Nuit de la lecture** à 20h30 pour adultes, bibliothèque
- ▶ Le 18, **Nuit de la lecture** à 17h pour enfants de 3 à 10 ans, bibliothèque

Février

▶ Le 1^{er}, **30 ans du club de judo**, Judo, Salle polyvalente

Mars

- ► Le 8, **Challenge de Judo**, Judo, salle polyvalente
- ▶ Le 15, **Election municipale**, salle de la convivialité et Colucci
- ► Le 21, Carnaval, EJVA, salle polyvalente
- ▶ Le 22, **Election municipale**, salle de la convivialité et Colucci
- ▶ Le 28, **Soirée annuelle du club**, Judo, salle polyvalente
- ▶ Le 29, **Loto,** CDF, salle polyvalente

Avril

▶ Le 17, **Soirée espace jeunesse,** EJVA, salle polyvalente

Mai

- ▶ Le 1^{er}, **Brocante**, Histoire et Collection
- ▶ Le 3, **Gratiféria**, les Incroyables de Chauc', salle polyvalente & Colucci
- ► Le 8, **Repas des anciens**, salle polyvalente

Juin

- ▶ Le 13, **Spectacle de danse,** ASLC, salle polyvalente
- ▶ Le 14, Tournoi de fin d'année et Barbecue, Judo club, Salle polyvalente
- ▶ Le 19, **Conte musical**, EJVA, salle
- ▶ Le 20, Représentation de théâtre enfants & adultes, Familles Rurales, salle polyvalente
- ▶ Le 21, **Audition**, Art et Musiques, salle de la convivialité
- Le 26, **Concert musique actuelle,** Art & Musique, salle polyvalente
- ▶ Le 27, **Fête de l'école**, FCPE, Cours de l'espace jeunesse
- ▶ Le 27, **Fête de l'été**, Comité des fêtes, Cours de l'espace jeunesse
- ▶ Le 28, Rassemblement de voitures anciennes et concerts, Comité des fêtes, salle polyvalente

vie pratique

Action Logement, APAGL et la FAR&MG

Leurs engagements en faveur de la mobilité des salariés

Forts de leurs expertises respectives, le groupe Action Logement et la FAR&MG, savent combien la mobilité professionnelle et géographique des salariés est un vecteur essentiel du développement des entreprises et de l'emploi. Par la signature d'une convention le 11 septembre 2018, les deux partenaires s'engagent à renforcer les synergies existantes et leur collaboration en conduisant un travail d'accompagnement et d'études, et ce afin de développer ensemble des solutions toujours mieux adaptées aux besoins de mobilité des salariés (recherche de logement, assistance à l'installation, conseils en mobilité nationale, internationale, individuelle ou de groupe etc.) et lever les freins inhérents à ces chan-

En plaçant ce partenariat sous le signe de la sécurisation des parcours professionnels et résidentiels des salariés, le groupe Action Logement et la FAR&MG s'engagent notamment à :

- Promouvoir et diffuser les dispositifs d'aides à la mobilité distribuées par Action Logement.
- Promouvoir Visale, le service de sécurisation des loyers.
- Accompagner le déploiement du nouveau dispositif « Louer pour l'Emploi »
 actuellement en phase d'expérimentation dans quelques territoires pilotes afin de contribuer à la mobilisation d'une offre locative privée en proposant un ensemble de services et apporter une réponse personnalisée tant au propriétaire bailleur qu'au salarié locataire.

Action logement : Depuis plus de 60 ans, la vocation d'Action Logement, acteur de référence du logement social et intermé-

diaire en France, est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi.

Sa deuxième mission est d'accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle.

Plus d'informations sur : www.actionlogement.fr - @ActionLogement - @Services_AL / www.visale.fr - @Visale.fr

La FAR&MG (Fédération des Acteurs de la Relocation et de la Mobilité Géographique), regroupe des professionnels et acteurs de la mobilité géographique que ce soit en France ou à l'international, ils mettent leur expertise et savoir-faire au service des entreprises et des salariés dans le cadre de leur accompagnement à la mobilité professionnelle.

Plus d'informations sur : www.far-mg.

Vous fêtez vos 70 ans ? ou vous les avez déjà célébrés ?

Vous habitez à Chauconin-Neufmontiers, pensez à vous signaler en mairie au 01 64



33 11 18, afin que les élus puissent vous apporter la brioche lors de la fête communale et le panier gourmand lors des fêtes de fin d'année.

Action sociale

Vous voulez des conseils en matière de déclaration fiscale ?

Mireille Forget, habitant la commune et agent des impôts partant bientôt en retraite a proposé ses services auprès de l'adjoint en charge de l'action sociale et de l'intergénérationnel. Elle

renseignera les personnes intéressées par toutes les questions relatives à la fiscalité à compter de 2020. Les jours et horaires seront communiqués ultérieurement.

Municipales mars 2020

Inscription sur les listes électorales

Pour pouvoir voter à Chauconin-Neufmontiers, il faut impérativement être inscrit sur les listes électorales de la commune (article L.9 du code électoral). Pour la prochaine élection municipale vous pouvez vous inscrire jusqu'au 7 février 2020 (6ème vendredi précédant le jour du scrutin).

Comment s'inscrire?

Les demandes d'inscription sur les listes

électorales peuvent être déposées, au choix :

- Par internet, en utilisant le téléservice proposé par service-public.fr;
- Personnellement en se rendant en mairie, aux heures d'ouverture, avec les pièces exigées;
- Par un tiers dûment mandaté en mairie avec les pièces exigées;
- Par courrier, en joignant le formulaire



Cerfa n°12669*02 et les pièces exigées. Pour tout renseignement complémentaire et notamment, le détail des pièces exigées pour l'inscription, vous pouvez contacter l'accueil de la mairie au 01 64 33 11 18.



Les assistant(e)s maternel(le)s agréées

ADJAOUT Séverine : 3 impasse du Lavoir, Tél.: 01 60 25 36 74 - 06 23 56 20 75 BELLAMY Isabelle : 5 allée de l'Ormelet, Tél.: 01 60 23 40 10 - 06 11 87 10 93 **BERTAU Béatrice**: 27 Grande Rue. Tél: 01 64 33 91 94 - 06 83 68 31 67 **BONJOUR Brigitte:** 67 rue Charles Péguy,

Tél.: 06 65 27 83 12 **BOVA Laëtitia**: 29 rue du Vivier, Tél.: 01 60 23 48 84 - 06 25 19 53 60 **BUISSON Catherine:** 11 C rue François

Daru, Tél.: 06 16 83 15 51

DA FONTE Virginie: 20 allée Germinal,

Tél.: 06 71 61 65 10

DELEUZE Vicky: 8 allée du Clos Lignon,

Tél.: 07 83 47 26 87

DO CABO Virginia: 5 allée Floréal, Tél.: 01 64 36 18 58 - 06 51 69 99 70 GOGE Anne-Marie: 24 rue du Coteau, Tél.: 01 60 01 54 32 - 06 43 37 75 55 **HELLUIN Béatrice**: 2 bis rue Lucien Roos,

Tél.: 01 64 33 48 64

ID SAAYOUD Fatima: 37 Grande Rue, Tél.: 01 64 33 87 39 - 06 31 00 61 65 JUAREZ Monserra: 16 résidence de la Croisée, Tél.: 01 64 27 45 16 - 06 64 16 01 22 JUHEL Gislaine: 5 rue d'Ozières,

Collecte des extra ménagers

Les dates ne sont pas connues à ce jour et seront publiées sur le site page vie

Tél.: 01 64 34 13 02 - 06 16 18 17 36 LANGLOIS Virginie: 28 place des Chaudrons, Tél.: 01 60 38 03 42 - 06 72 23 37 05

MARTIN Elodie: 22 rue Désoyer, Tél.: 09 81 16 29 91 - 06 50 58 94 36 MARTIN Eulalie: 41 Grande Rue.

Tél.: 06 38 65 36 79

MOUZIN Pascale: 1 allée Clos Maurice, Tél.: 09 52 45 21 96 - 06 22 96 42 48 NGUYEN Isabelle : 29 allée de la Courtille

Tél: 06 67 37 53 80

QUENIART Isabelle: 7 rue d'Ozières, Tél.: 09 51 64 39 34 - 06 74 69 47 62 ROBER Evelyne: 32 Grande Rue,

Tél.: 01 64 33 40 06

SAMPEDRANO Renée: 78 rue Charles Péguy, Tél.: 01 60 09 52 17 - 06 60 24 62 96 SAUNIER Isabelle: 10 impasse de la Grande Cour. Tél.: 01 60 09 35 49 - 06 26 42 03 92

SIMON Patricia: 6 rue des Jardins, Tél.: 01 60 25 39 95 - 06 10 97 29 09 SOLE Anabela: 23 allée des Trembles, Tél.: 01 60 25 10 03 - 06 24 46 27 43 TRUCO Alexa: 2, allée Messidor,

Tél.: 06 74 82 29 08

ZINNA Giuseppe : 4 allée de l'Ormelet,

Tél.: 01 60 23 02 57

Santé

Infimières

BERNI Myriam, MESTRIC Nadine, BOUDRIA Naima. OMEKENGE Virginie

Cabinet: Tél: 01 64 33 66 16

Médecin

Dr DUDEBOUT

Tél: 01 60 44 07 25 3, rue Georges Frisez

Consultation sur rendez-vous

Pharmacie

Pharmacie Jules Verne

Tél: 01 60 44 11 60 61 rue Charles Péguv

pharmaciejulesverne@orange.fr Horaires : Lundi - Vendredi : 8h30 - 12h30 et 14h30 - 19h30

samedi: 9h00 - 13h00

Collectes

Tous les déchets sont à sortir la veille.

Bacs marron:

Bacs bleus:

Les mercredis après-midi.

Déchets verts:

Les sacs peuvent être retirés en

pratique/collecte des déchets

Etat civil

25/12/2018
20/05/2019
24/05/2019
05/06/2019
11/06/2019
21/06/2019
01/08/2019
17/08/2019
23/08/2019
13/09/2019

DOZIAS GABILLARD Emma 23/09/2019 10/10/2019 GAILLARD Ilyana DIALLO Maryam 21/10/2019 MAJERES Louis 27/10/2019 DUHERON Raphaële 30/10/2019 ORER AMBRY Naylon 31/10/2019 BIANCAMARIA Irina 25/11/2019

Décès

DRUT Olivier 16/09/2019 **BEGUIN Eddy** 06/11/2019 LASSOUED Raouf 22/11/2019 PALAMAR leannine née BEILLANT 25/06/2019

Mariage

9	
COLLOT / PIERQUIN	08/06/2019
MOUZIN / TROTTIN	15/06/2019
PERRET / CORDIER	15/06/2019
FRANCOIS / EBERLÉ	06/07/2019
GARCIA / PRADELS	06/07/2019
DICANOT / CALCAR	28/09/2019

Déchetterie

Déchetterie de Crégy-lès-Meaux Tél: 01 60 24 75 70 www.smitom-nord77.fr

Balayage mécanisé

Non connues à ce jour.

Merci de laisser les caniveaux

CHRIS-ELECTRO-CHAUC

ELECTRICITÉ

Dépannage-Installation



BOGOBOWICZ Christian 6, rue des Peupliers 77124 Chauconin-Neufmontiers

06 16 98 31 13









Bar - Tabac





Française des Jeux, PMU, Journaux : La Marne et Le Parisien - Recharges téléphones, carnets pour bus, timbres poste

> Ouvert tous les jours de 7h30 à 19h30 fermé le dimanche après-midi

1 rue Georges Frisez, 77124 Chauconin-Neufmontiers Tél: 01 60 22 23 24



Cérémonies



Le 5 septembre, les élus devant la Grande Tombe



Dépot de gerbe aux



monuments aux morts



Les enfants chantent pour le 11 novembre



Cérémonie du 11 novembre : les agents en tenue tricolore







La mairie à votre service

Monsieur le maire et ses adjoint(e)s vous reçoivent sur rendez-vous

Tél: 01 64 33 11 18 Fax: 01 64 33 97 54 Courriel: chauconin-neufmontiers@wanadoo.fr Horaires d'ouverture:

> Lundi et vendredi : de 9h à 12h et de 15h à 18h Mardi : de 15h à 19h - Mercredi : de 9h à 12h Jeudi : de 15h à 18h - Samedi de 9h à 12h

> Retrouvez toutes les actualités sur : www.chauconin-neufmontiers.fr

et abonnez-vous à la newsletter